

Commission Fédérale des Arbitres



Direction Technique de l'Arbitrage

Section "Lois du Jeu"

- Modifications Règlementaires – Juillet 2017 -

Modifications Règlementaires 2017

vendredi 10 mars 2017 - 13:30

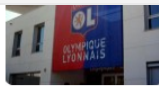
Les Statuts et les Règlements de la FFF pour la saison 2017-2018.

LES STATUTS

1. Statuts de la FFF (2017-2018)
Dispositions annexes aux Statuts de la FFF, statuts-types des Ligues et des Districts (2017-2018)

LES RÈGLEMENTS

1. Règlement Intérieur de la FFF (2017-2018)
Convention entre la FFF et la LFP (2017-2018)
Annexe à la Convention entre la FFF et la LFP - DNCG (2017-2018)
Protocole d'accord financier entre la FFF et la LFP (2017-2018)
2. **Règlements Généraux de la FFF (2017-2018)**
Annexe 1 - Guide de procédure pour la délivrance des licences (2017-2018)
Annexe 2 - Règlement Disciplinaire et Barème des sanctions de référence pour comportement antisportif (2017-2018)
Annexe 3 - Rémunération des joueurs amateurs (2017-2018)
Annexe 4 - Règlement Fédéral de lutte contre le dopage (2017-2018)
Annexe 5 - Dispositions financières (2017-2018)
Annexe 6 - Réglementation de la pratique des jeunes et des féminines (2017-2018)
- Circulaire Foot Animation - AG LFA du 9 février 2013
Annexe 7 - Règlement de la Commission Fédérale Médicale (2017-2018)
Annexe 8 - Charte Ethique du Football (2017-2018)
Annexe 9 - Manuel national pour l'octroi de la Licence UEFA Club (2017-2018)
Annexe 10 - Licence Club Fédéral (2017-2018)
- Règlement du Label Jeunes (2016-2017)
Annexe 11 - Formation des Acteurs du Football (2017-2018)
3. Règlement des agents sportifs (2017-2018)
4. Règlement des pôles Espoirs et des sections sportives scolaires Elite (2017-2018)



EN TÊTE
La Commission Paritaire de la CCNMF a validé...



U19
VICTOIRE FACE AU QUÉBEC (3-0)
Les joueurs de Bernard Diomède se sont imposés...



Article 141 des Règlements Généraux

Obligation d'utilisation de la F.M.I sur les compétitions fédérales

Vérfications des licences

Cas n°1

Utilisation de la F.M.I

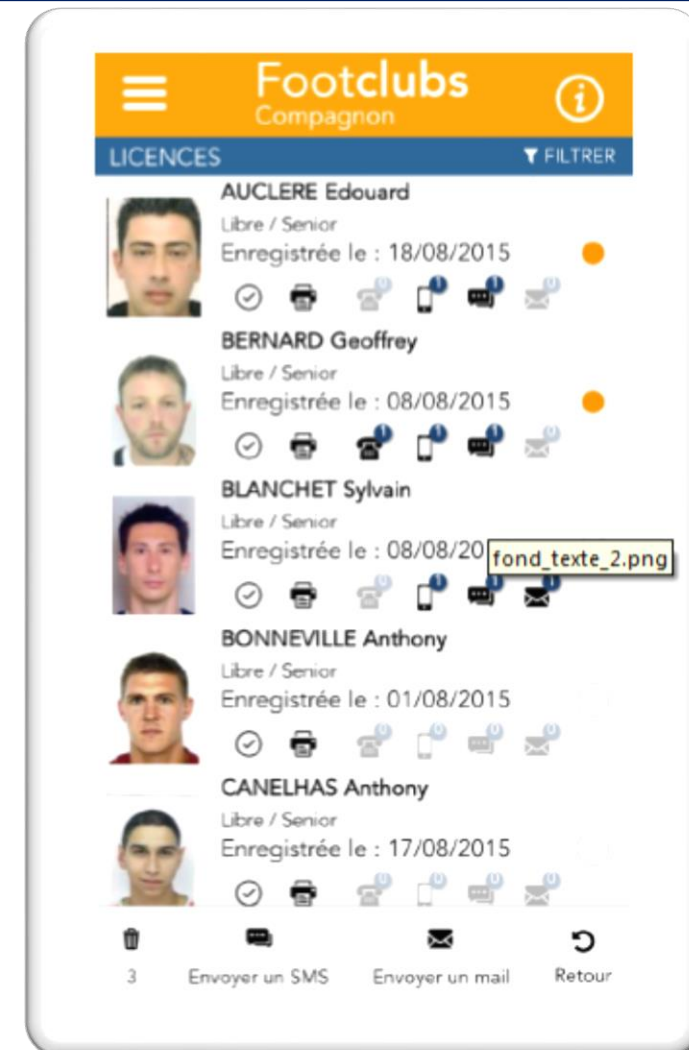
=

Vérification des licences sur la tablette

Vérfications des licences

Cas n°2

Utilisation de la feuille de
match papier
=
Vérification des licences sur
l'outil
Footclubs compagnon



Vérfications des licences

Cas n°3

Utilisation de la feuille de
match papier
=
Impression par le club
d'une ou plusieurs licences
sur papier libre

BOULOGNE BILLANCOURT AC - 500051 Edition licences*

Photo	Nom Prénom	Date Nais.	Nat.	Licence	Sous-Catégorie	Date Enreg.	Etat
	BAQUE Hugo	21/07/1989	F	2558637056	Libre / Senior	01/07/2017	Validée
	BENMUSSA Philippe	09/04/1969	F	2328092057	Libre / Vétéran	01/07/2017	Validée
	BOUDECHICHE Youcef	03/05/1996	F	2543583220	Libre / Senior	07/07/2017	Non validée
	MUTATION jusqu'au 07/07/2018 Dernier club quitté : 2016 ISSY LES MOULINEAUX F.C						
	BOUYER Kristian Kevin	15/07/1987	F	2308087029	Libre / Senior	10/07/2017	Validée
	BRESSOLETTE Pierre	04/12/1974	F	2545653037	Libre / Vétéran	01/07/2017	Validée
	CHOUMANE Youssef	07/01/1966	F	2300513328	Libre / Vétéran	03/07/2017	Validée
	DAVID Gheorghe Dan	31/08/1975	F	2546055590	Libre / Vétéran	01/07/2017	Validée
	DEMANGEL Guillaume	23/10/1992	F	2388051235	Libre / Senior	13/07/2017	Validée
	DESHAYES Nathan	17/12/1997	F	2543440124	Libre / Senior	01/07/2017	Validée
	DIARRA Bilal	16/07/1996	F	2338160659	Libre / Senior	01/07/2017	Validée
	ETIENNE Arthur	16/10/1997	F	2338146645	Libre / Senior	24/07/2017	Non validée

Vérfications des licences

Cas n°3

➡ Ce que l'arbitre doit faire (obligatoire)

- ➡ Se saisir de la ou des licences imprimées par le club*
- ➡ La ou les transmettre à l'organisme qui gère la compétition*
- ➡ Avec un rapport circonstancié*

SAUF pour les joueurs sous contrat pro (article 149 point 3) :

Le cas échéant, pour les joueurs sous contrats L.F.P., le club présente la liste des joueurs concernés ou leurs licences dématérialisées, qu'il imprime depuis le logiciel Isyfoot.

Vérfications des licences

Cas n°4

Utilisation de la feuille
de match papier

=

Présentation d'une pièce
d'identité officielle +
demande de licence avec
partie médicale validée



FFFC **LE 11**

JOUEUR / DIRIGEANT **DEMANDE DE LICENCE DE FOOTBALL - SAISON 2017-2018**

Nom du club : FC Gobelins N° d'affiliation du club : 523264

A remplir intégralement
En cas de première demande, fournir une photo d'identité. Pour les autres demandes, vérifier le statut de la photo dans F2017CLUBS.

Si vous avez fourni un certificat médical au cours de la saison 2016/2017, il reste valable pour cette saison à condition de répondre à l'auto-questionnaire médical disponible sur le site [fff.fr](http://www.fff.fr) (<https://www.fff.fr/e1/cas-11.pdf>) ou auprès de votre club. Dans tous les autres cas, vous devez fournir le certificat médical ci-dessous.

Par la présente, je confirme (ou mon représentant légal) avoir pris connaissance de ce questionnaire et l'atteste avoir vu :

Répondre **NON** à toutes les questions ; dans ce cas vous n'avez pas de formalités médicales supplémentaires.

Répondre **OUI** à une ou plusieurs question(s) ; dans ce cas veuillez faire remplir le certificat médical ci-dessous.

CERTIFICAT MÉDICAL Je soussigné, Dr Arassou (1) certifie que le bénéficiaire, identifié ci-dessous, Johanne Arassou (1) :

ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique du football en compétition, - est également apte à pratiquer dans des compétitions de la catégorie d'âge immédiatement supérieure (3)(4).

Pour les dirigeants :

ne présente aucune contre-indication apparente à l'arbitrage occasionnel.

Pour un licencié MINEUR Le représentant légal autorise le bénéficiaire de cette demande à prendre une licence au sein de ce club dans les conditions énumérées dans le présent document (notamment celles relatives aux assurances) ainsi que la création d'un espace personnel.

Pour un licencié MAJEUR Le demandeur certifie que les informations figurant sur le présent document ainsi que les pièces fournies sont exactes.

Le représentant légal certifie que les informations figurant sur le présent document ainsi que les pièces fournies sont exactes.

Représentant légal du demandeur :

Nom, prénom : Arassou Johann

Signature : [Signature]

Représentant du CLUB Je certifie que les informations figurant sur le présent document ainsi que les pièces fournies sont exactes et engagent la responsabilité du club.

Le N° d'affiliation du club : 523264

Signature : [Signature]

IDENTITÉ
NOM : ARASSOU Sexe : M / F
PRÉNOM : JOHANNE Nationalité : FR / UE / ETR
Né(e) le : 27/03/96 Ville de naissance : TREICHVILLE-CÔTE D'IVOIRE
Adresse (1) : 15 Rue Armand Souquet CP : 94800 Ville : VILLEJUIF
Pays de résidence : FRANCE Email (1) : _____
Téléphones : fixe _____ mobile 07 83 83 32 64

(1) Je fournis (ou mon représentant légal) une adresse et une adresse électronique auxquelles me seront envoyées des communications officielles remplaçant celles prévues par le règlement disciplinaire de la FFF ainsi qu'un lien pour activer mon espace personnel sécurisé (Mon espace FFF) afin de prendre connaissance de mes éventuelles sanctions disciplinaires. A défaut, j'accepte expressément que les adresses de mon club soient utilisées pour mes communications officielles.

CATÉGORIE(S)
Demande une ou des licences de types (plusieurs cases peuvent être cochées) :
Dirigeant Joueur Libre Joueur Entreprise Joueur Loisir

DERNIER CLUB QUITTÉ
Saison : 2016-2017 Nom du club : U.S VILLEJUIF
Fédération étrangère le cas échéant : _____

ASSURANCES
Je reconnais (ou mon représentant légal si je suis mineur) avoir pris connaissance, en pages suivantes du présent formulaire, par ma Ligue régionale et mon club : FC Gobelins
- des garanties responsabilité civile et individuelle accidents dont je bénéficie par le biais de ma licence et de leur coût,
- de la possibilité d'y renoncer et des modalités pour y renoncer,
- de la possibilité et de mon intérêt à souscrire des garanties individuelles complémentaires (cocher obligatoirement l'une des deux cases ci-dessous) :
 Je décide de souscrire aux garanties complémentaires et je m'engage à établir moi-même les formalités d'adhésion auprès de l'assureur.
 Je décide de ne pas souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées.

OU BIEN

OFFRES COMMERCIALES
Le demandeur est susceptible de recevoir par courrier des offres commerciales de la FFF et de ses partenaires.
Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case
Les coordonnées d'un demandeur dirigeant sont susceptibles d'apparaître sur les annuaires et/ou les sites internet de la FFF, des Ligues ou des Districts. _____

Vérfications des licences

Cas n°5

Utilisation de la feuille
de match papier

=

Présentation d'une
photocopie d'une pièce
d'identité officielle

+

demande de licence avec
partie médicale validée



DEMANDE DE LICENCE DE FOOTBALL - SAISON 2017-2018

Nom du club : FC Gobelins N° d'affiliation du club : 523264

IDENTITÉ
NOM : AKASSOU Sexe : M / F
PRENOM : JOHANNE Nationalité : FR / UE / ETR
Né(e) le : 24/03/96 Ville de naissance : TREICHVILLE CÔTE D'IVOIRE
Adresse (1) : 15 Rue Armand Souquet CP : 94800 Ville : VILLEJUIF
Pays de résidence : FRANCE Email (1) : _____
Téléphones : fixe _____ mobile 07 83 83 32 64

(1) Je fournis (ou mon représentant légal) une adresse et une adresse électronique auxquelles me seront envoyées des communications officielles rattachées à cette licence par le règlement disciplinaire de la FFF ainsi qu'un lien pour activer mon espace personnel sécurisé (Mon espace FFF) afin de prendre connaissance de mes éventuelles sanctions disciplinaires. A défaut, j'accepte expressément que les adresses de mon club soient utilisées pour mes communications officielles.

CATÉGORIE(S)
Demande une ou des licences de types (plusieurs cases peuvent être cochées) :
Dirigeant Joueur Libre Joueur Futsal Joueur Entreprise Joueur Loisir

DERNIER CLUB QUITTÉ
Saison : 2016-2017 Nom du club : U.S VILLEJUIF
Fédération étrangère le cas échéant : _____

ASSURANCES
Je reconnais (ou mon représentant légal si je suis mineur) avoir pris connaissance, en pages suivantes du présent formulaire, par ma Ligue régionale et mon club : FC Gobelins
- des garanties responsabilité civile et individuelle accidents dont je bénéficie par le biais de ma licence et de leur coût,
- de la possibilité d'y renoncer et des modalités pour y renoncer,
- de la possibilité et de mon intérêt à souscrire des garanties individuelles complémentaires (cocher obligatoirement l'une des deux cases ci-dessous) :
 Je décide de souscrire aux garanties complémentaires et je m'engage à établir moi-même les formalités d'adhésion auprès de l'assureur.
 Je décide de ne pas souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées.

OU BIEN Je décide de ne pas souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées.

OFFRES COMMERCIALES
Le demandeur est susceptible de recevoir par courrier des offres commerciales de la FFF et de ses partenaires.
Si vous ne le souhaitez pas, cocher cette case
Les coordonnées d'un demandeur dirigeant sont susceptibles d'apparaître sur les annuaires et/ou les sites internet de la FFF, des Ligues ou des Districts. _____

ATTENTION NOUVEAUTÉ !!!
Si vous avez fourni un certificat médical au cours de la saison 2016/2017, il reste valable pour cette saison à condition de répondre à l'auto-questionnaire médical disponible sur le site [fff.fr \(https://www.fff.fr/e1/cas-11.pdf\)](https://www.fff.fr/e1/cas-11.pdf) ou auprès de votre club.
Dans tous les autres cas, vous devez fournir le certificat médical ci-dessous.
Par la présente, je confirme (ou mon représentant légal) avoir pris connaissance de ce questionnaire et l'atteste avoir rempli.
 Répondre NON à toutes les questions ; dans ce cas vous n'avez pas de formalités médicales supplémentaires et ou auprès de votre club.
 Répondre OUI à une ou plusieurs question(s) ; dans ce cas veuillez faire remplir le certificat médical ci-dessous.

CERTIFICAT MÉDICAL
Je soussigné, Dr Armand Souquet (1) certifie que le bénéficiaire, identifié ci-dessous, JOHANNE AKASSOU (1) est apte à participer à la compétition de la saison 2017-2018.
Pour les JOUEURS (2) :
- ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique du football en compétition, - est également apte à pratiquer dans des compétitions de la catégorie d'âge immédiatement supérieure (3)(4).
Pour les DIRIGEANTS :
- ne présente aucune contre-indication apparente à l'arbitrage occasionnel.
(1) Obligatoire. (2) Rayer les mentions inutiles. (3) Rayer en cas de participation à l'arbitrage occasionnel. (4) Uniquement dans les conditions de participation fixées par les règlements généraux. (5) Le cachet peut être lubri-stressé. L'assureur est souhaité.

Pour un licencié MINOR
Le représentant légal autorise le bénéficiaire de cette demande à prendre une licence au sein de ce club dans les conditions énumérées dans le présent document (notamment celles relatives aux assurances) ainsi que la création d'un espace personnel.
Le représentant légal certifie que les informations figurant sur le présent document ainsi que les pièces fournies sont exactes.
Représentant légal du demandeur :
Nom, prénom : _____
Signature : _____

Pour un licencié MAJEUR
Le demandeur certifie que les informations figurant sur le présent document ainsi que les pièces fournies sont exactes.
Demandeur :
Signature : JOHANNE AKASSOU
Date de l'examen : 24/03/17 (1)
Bénéficiaire (nom, prénom) : JOHANNE AKASSOU
Signature et cachet (1)(5) : Armand Souquet

Représentant du CLUB
Je certifie que les informations figurant sur le présent document ainsi que les pièces fournies sont exactes et engagent la responsabilité du club.
Demandeur :
Nom, prénom : DAVID
Le 24/03/17 Signature : _____

Vérfications des licences

Cas n°5

- Si des réserves sont déposées par l'équipe adverse, ce que l'arbitre doit faire (obligatoire)***
- Se saisir de la photocopie de la pièce d'identité***
- Se saisir de la demande de licence avec la partie médicale validée***
- Les transmettre à l'organisme qui gère la compétition***
- Avec un rapport circonstancié***